

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

Depuis le 1er janvier 2022, il n'est plus nécessaire de se déplacer en mairie pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Un service en ligne est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 qui permet, non seulement d'enregistrer son dossier, mais également d'en suivre toutes les étapes de traitement en temps réel.

Démolition, construction ou extension d'une maison, d'un abri de jardin, création d'une piscine, aménagement d'un espace, changement de fenêtres, pose d'une clôture, installation de panneaux solaires, ravalement de façades... Dès que l'on souhaite réaliser des travaux, ils doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme avant d'être entrepris.

Quimperlé Communauté a mis en place un service en ligne gratuit permettant de réaliser de manière dématérialisée toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce guichet unique, accessible sur <https://www.quimperle-communauté.bzh/vos-demarches/urbanisme-2/autorisations-durbanisme/> concerne les déclarations préalables de travaux, les permis de construire, d'aménager et de démolir, les certificats d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Il s'adresse donc aux administrés comme aux professionnels (constructeurs, architectes, aménageurs, notaires, etc.).

Ce guichet unique présente l'avantage d'assurer plus de confort et de sécurité dans les échanges entre l'administration et le pétitionnaire. Ce dernier recevra immédiatement un accusé de réception et un numéro d'enregistrement après envoi du dossier. Néanmoins, le pétitionnaire qui le souhaite pourra toujours déposer son dossier papier ou l'envoyer par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception.

The screenshot displays the user interface of the online urban planning portal. At the top left is the logo for Quimperlé Communauté (Kemperle Kumuniezh). The main header features a banner with the text "Guichet numérique des autorisations d'urbanisme" and a "Connexion" button. Below the banner, the "FORMULER" section is active, showing "UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE...". It includes two informational buttons on the left: "Aide à la définition du dossier" and "Informations sur la saisie de dossier". A row of circular buttons represents various urban planning types: CUa, CUb, DIA, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, PCMI, and PD. Below this is the "SUIVRE" section, labeled "MES DEMANDES D'URBANISME". The footer contains links for "Conditions Générales d'Utilisation", "mentions légales", and "Contact".